



**Dans les stades et les centres commerciaux des vigiles peuvent imposer leur loi aux policiers... mais notre institution elle-même ne nous fait pas confiance !!!**

Des journaux s'inquiètent que des vigiles puissent interdire l'accès à des lieux privés à des policiers hors-service armés. Mais ce n'est qu'à la partie visible de l'iceberg !

À la suite des attentats de 2015, les policiers peuvent, par choix, conserver leur arme 24h/24.

La population nous fait confiance pour être armé en service, donc il est logique que cette confiance perdure quand nous sommes hors-services, d'autant que nous sommes appelés à intervenir y compris sur nos temps de repos.

Cependant notre administration n'a pas augmenté nos formations au tir, alors même qu'intervenir seul nécessite un entraînement accru. Elle a juste demandé, pour se couvrir, que la dernière séance de tir date de moins de 4 mois, alors que des fonctionnaires n'ont pas pu tirer pendant 1 an, les stands de tir n'ayant pas été entretenus.

D'ailleurs, notre institution nous interdit de nous rendre à la médecine statutaire ou à l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN), qui sont pourtant deux services de la Police Nationale. Pire à l'IGPN nous sommes même fouillés et palpés !

**Si notre propre institution ne nous fait pas confiance, comment s'étonner que des vigiles aient pour consignes ne pas laisser rentrer un policier armé hors-service ?**

**VIGI** demande une nouvelle fois au Ministère de l'Intérieur de nous former en conséquence des risques qu'il nous fait prendre et de montrer l'exemple, en laissant les policiers pouvoir accéder à tous les services de police en étant armé.

Nous aimerions que la devise de notre haute hiérarchie ne soit pas :

**« Faites ce que je dis, pas ce que je fais »** Proverbe